

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES CONSORTIUMS POURSUIVENT LEUR TRAVAIL EN VUE DU DÉPÔT DES PROPOSITIONS POUR LE CHUM

MONTRÉAL, le 9 octobre 2009 – Le gouvernement du Québec et les soumissionnaires répondant à l'appel de propositions pour la modernisation du CHUM ont récemment conclu une entente permettant de poursuivre le travail entamé depuis le lancement de l'appel de propositions, en mars dernier. Le gouvernement a accepté de majorer de 7,5 M \$ les compensations à verser au soumissionnaire perdant, ou le cas échéant, aux deux soumissionnaires en cas d'annulation. Ceci permettra aux soumissionnaires de développer des propositions de qualité et favorisera le maintien d'une concurrence vigoureuse.

Sur les recommandations de l'Agence des partenariats public-privé et après un examen rigoureux des demandes formulées par les deux soumissionnaires, le gouvernement a conclu que la somme de travail requise de la part des équipes d'experts participant au processus ainsi que les dépenses liées au maintien de la disponibilité de ces équipes durant la centaine d'ateliers de travail entraînaient des déboursés de la part des soumissionnaires qui étaient plus importants que ce qui était prévu à l'origine.

Par ailleurs, le gouvernement conservera le droit d'utilisation de toute la propriété intellectuelle contenue dans les propositions, même celle qui ne sera pas retenue.

La direction du CHUM se réjouit de la conclusion de cette entente qui permettra sous peu la reprise des ateliers de travail. Ceux-ci mèneront à l'élaboration de propositions détaillées couvrant la conception, la construction et l'entretien du nouvel hôpital.

L'échéancier de construction, qui prévoit la fin de tous les travaux en 2018, est maintenu. Rappelons que les travaux se dérouleront en deux phases, soit la construction du bâtiment neuf, puis la démolition et la poursuite du projet sur le site actuel de l'Hôpital Saint-Luc. Cette façon de procéder permettra de garantir la continuité et l'accessibilité des services pour la clientèle pendant la durée des travaux.

Le nouvel établissement regroupera en un seul et même endroit les 35 spécialités du CHUM. Il sera doté de 772 chambres individuelles réparties entre les unités d'hospitalisation de médecine et de chirurgie et les unités de soins critiques. On y trouvera également toute une gamme d'activités ambulatoires. Le bloc opératoire comprendra quant à lui 39 salles d'opération, ainsi qu'une salle de réveil de 60 civières, tandis que 4 salles seront consacrées exclusivement aux interventions en ophtalmologie.

Renseignements :

Hugo Delaney
Directeur des communications
Agence des partenariats public-privé
514 864-6926

Lucie Dufresne
Conseillère en communication
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
514 890-8000, poste 15380/ Télév. : 514 860-7110